

# Quand l'Europe politique change



Par Jean Dominique Giuliani, président de la Fondation Robert-Schuman.

« Comme dans toutes les démocraties, la scène politique en Europe est bouleversée. Les formes traditionnelles d'exercice du pouvoir sont contestées. Les grands partis sont mis en cause. Les coalitions, qui découlent du scrutin proportionnel, sont de plus en plus difficiles à constituer.

Les partis extrémistes de droite et de gauche fleurissent à l'envi avec leurs idées de repli protectionniste et nationaliste. Les citoyens estiment que leurs dirigeants ne maîtrisent plus le cours des choses.

En Europe, c'est l'effondrement de la social-démocratie qui est le plus spectaculaire. Le Pasok grec (1) a sombré le premier avec les comptes du pays. Mais que dire des Pays-Bas, de l'Espagne, de la Belgique, de l'Autriche, de l'Allemagne et, bien sûr, de

la France où le parti du président sortant ne recueille que 6 % des voix à la dernière élection présidentielle ?

Incapables de s'identifier à une cause, mis à mal par l'effondrement du communisme, qui leur permettait de refuser le totalitarisme tout en prônant l'égalité, ils ont été abandonnés par des électeurs aux espoirs de grands soirs déçus, parce que remplacés par de tristes accents gestionnaires.

L'exception portugaise ne peut cacher qu'ils ne sont plus que six à diriger un gouvernement au sein de l'Union européenne.

## Une nouvelle génération de dirigeants

Les partis de droite n'ont pour autant pas vu leur audience s'accroître, contestés à leur tour par des populistes dangereux, parfois xénophobes. En Italie, en France, en Espagne, au Royaume-Uni et même en Allemagne, ils paient un lourd tribut à une longue séquence aux affaires, ou à des promesses de prospérité non tenues, voire à des postures datées.

Même lorsqu'ils sont demeurés au pouvoir, il ne leur suffit plus d'appa-

raître en gouvernants sérieux ou bien en garants des libertés ; ils doivent désormais prouver que la nouvelle économie est une chance et non une cause de chômage, de déclassement et d'inégalités.

La forme moderne du capitalisme est interpellée car les interrogations des citoyens vont au-delà des questions économiques : elles touchent à l'identité, concept éminemment inflammable qui, souvent, les paralyse.

La vraie surprise, sur le continent européen, vient d'une nouvelle génération de dirigeants qui accède au pouvoir. Huit d'entre eux ont moins de 50 ans, en France, en Irlande, en Belgique, au Luxembourg, en Autriche, en Croatie, en Estonie, et en Lituanie.

## Des élections européennes capitales en 2019

Nouvelles méthodes, discours plus directs, réformes audacieuses caractérisent certains d'entre eux, qui, comme le président français, contribuent au retour de l'Europe sur la scène mondiale, à l'affirmation de son identité et peut-être bien à la défense de la démocratie et des libertés face à des régimes autocratiques

de plus en plus nombreux. La configuration des politiques nationales est en cours en Europe. Cela aura des conséquences en 2019. Les débats européens, sur les décisions européennes, sur la direction des dirigeants de l'Union, l'orientation de ses futures politiques, ne sera plus possible de prouver comme avant. Les miracles de la diplomatie n'y suffiront pas.

Il s'agira bien de questions fondamentales portant sur l'organisation de nos sociétés et leurs relations avec un monde profondément transformé. De la politique pure !

(1) Parti politique social-démocrate. Le Pasok est membre du Parti socialiste européen et de l'Internationale socialiste.

Lire aussi sur [ouest-france.fr](http://ouest-france.fr)  
« Bio : attention à ne pas le « jouer » »

« L'Église d'Algérie et la bénédiction de ses martyrs »

« Les premiers de cordée coupé la corde ? »

« Qui sont les personnes âgées dans les Ehpad ? »

# Le Brexit mine les Européens du Royaume-Uni

À treize mois de l'échéance, les trois millions de ressortissants des Vingt-Sept dénoncent le flou qui entoure leur futur statut outre-Manche.

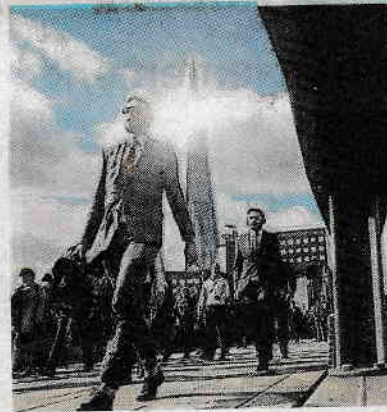
Londres.  
De notre correspondante

« Tout le monde pense que c'est une affaire réglée mais ça n'est pas le cas ! », s'agace Helen de Cruz. Cette maître de conférences belge, basée à Oxford depuis 2011, doit expliquer régulièrement aux Britanniques qu'elle ignore toujours quel sera son sort et celui de sa famille, le 29 mars 2019, lorsque sonnera l'heure du divorce du pays avec l'Union européenne.

Un accord a bien été conclu entre le gouvernement de Theresa May et l'UE, en décembre. Il autorise les citoyens européens déjà installés outre-Manche à y demeurer après le Brexit. Mais quelles démarches devront-ils effectuer pour faire valoir

leurs droits ? « On nous promet une procédure en ligne qui se résumera à sept ou huit questions mais tout est en suspens », déplore Nicolas Hatton, président de The3million, l'association de défense des droits des Européens au Royaume-Uni.

Les ressortissants de l'UE ne sont pas les seuls à s'inquiéter. Mi-février, la commission parlementaire chargée des Affaires intérieures a réclamé une « clarification urgente » de la part du ministère de l'Intérieur. Le gouvernement est censé détailler la procédure d'enregistrement en ligne dans un projet de loi sur l'immigration. Or, le texte n'a toujours pas été soumis au Parlement. « Cela fait pourtant plus de 600 jours que le Brexit l'a emporté dans les urnes », rappelle Nicolas Hatton.



Les Européens restent dans le flou.

Ce retard est d'autant plus inquiétant que les députés examinent cette semaine un texte lourd de conséquences pour les ressortissants des

Vingt-Sept. Ce projet de loi, créé à la protection des données personnelles, prive les non-Britanniques d'accès aux informations détenues sur leur compte par les services ministériels : les citoyens de l'Union pourront plus avoir accès à leur dossier pour contester la décision de l'administration britannique.

L'association The3million annonce qu'elle intentera une action en justice si le projet de loi n'est pas amendé. Selon l'avocate Rosa Curling, spécialiste des droits de l'Homme, le projet « crée un système à deux vitesses concernant la protection des données personnelles » et il est incompatible avec le droit européen. La Convention des droits de l'Homme

OF 080318

Amandine ALEXAN